

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Élément de contexte économique

L'international et l'Europe

Près de 20 mois après l'arrivée du coronavirus sur le sol chinois, la reprise économique mondiale reste vigoureuse, grâce aux mesures de soutien prises par les États et les banques centrales, et grâce à une meilleure dynamique vaccinale.

D'après la dernière livraison de l'OCDE dévoilée ce mardi 21 septembre, le produit intérieur brut (PIB) devrait accélérer de 5,7% en 2021 et 4,5% en 2022. L'institution internationale a légèrement révisé à la baisse ses prévisions pour 2021 et à la hausse celles pour 2022 par rapport au mois de mai dernier (5,8% en 2021 et 4,4% en 2022) mais ces variations restent marginales.

Cependant, bien que le PIB mondial soit désormais supérieur à son niveau d'avant la pandémie, la reprise reste inégale, et au sortir de la crise, les pays sont confrontés à des difficultés de plusieurs types.

Dans de nombreuses économies émergentes et en développement, les obstacles à la vaccination contre la COVID-19 continuent de freiner l'activité économique.

Dans les deux tiers d'entre elles, les pertes de revenu par habitant subies en 2020 ne seront pas recouvrées en 2022. Des risques de dégradation considérables assombrissent les perspectives économiques mondiales, qui sont liés notamment à l'éventualité de nouvelles vagues épidémiques et à la menace de tensions financières dans un contexte marqué par des niveaux de dette élevés dans les économies émergentes et en développement.

En effet, l'augmentation rapide de la demande qui a accompagné la réouverture des économies a poussé vers le haut les prix de matières premières de premier plan comme le pétrole ou les métaux. Les prix des produits alimentaires sont également orientés à la hausse, stimulant l'inflation, notamment dans les économies de marché émergentes. Les tensions dans les chaînes d'approvisionnement causées par la pandémie ont amplifié les pressions sur les coûts. Parallèlement, les coûts du transport maritime ont fortement augmenté.

Les perspectives varient néanmoins fortement sur le front de l'inflation. Si elle a nettement augmenté aux États-Unis et dans certaines économies de marché émergentes, elle reste relativement faible dans de nombreuses autres économies avancées, notamment en Europe.

Ces tensions inflationnistes devraient finir par se dissiper. Il est probable qu'une fois les goulets d'étranglement résorbés, les hausses de prix des biens durables comme les automobiles vont ralentir à brève échéance, à mesure de l'augmentation rapide de l'offre du secteur manufacturiers. Dans les pays du G20, la hausse des prix à la consommation devrait atteindre un pic vers la fin de 2021, puis décélérer tout au long de 2022. Bien qu'on observe actuellement une progression importante des rémunérations dans certains secteurs en cours de réouverture comme les transports, les loisirs et l'hôtellerie, les tensions salariales restent globalement modérées.

La France

Après avoir, depuis un an et demi, reflété le profil des courbes épidémiologiques, l'activité économique française s'en est détachée cet été, à la faveur de la campagne de vaccination.

Le produit intérieur brut (PIB) a progressé au cours du deuxième trimestre en France de 0,9 % (par rapport au trimestre précédent), malgré le troisième confinement national d'une durée d'un mois entre le 3 avril et le 3 mai 2021. Il s'élève, en effet, à 563,72 milliards d'euros, contre 558,46 milliards d'euros au premier trimestre 2021.

La croissance économique au deuxième trimestre 2021 est tirée par plusieurs facteurs :

La progression de la demande intérieure et des dépenses de consommation des ménages +1,0% en août 2021 :

Comme depuis le début de la crise, la granularité des observations revêt une importance particulière. Au mois le mois, c'est en mai-juin que l'accélération de l'activité économique a été la plus marquée, sous l'effet des réouvertures. La progression des dépenses s'est en effet accélérée (+0,9 % après +0,2 %) sous l'effet du déconfinement qui a provoqué un très fort rebond des dépenses d'hébergement et restauration lié à la réouverture progressive des bars et restaurants (+42,8 % après -22,1 %) et une hausse de 11,8 % des services de transport avec la reprise des déplacements.

Accélération de l'emploi :

- L'onde de choc a très amortie s'agissant du marché du travail. L'emploi salarié a ainsi dépassé son niveau d'avant-brise dès le deuxième trimestre 2021. Le rythme des créations ralentirait quelque peu d'ici la fin de l'année, mais au total environ 500 000 créations nettes d'emplois salariés succéderaient aux quelque 300 000 destructions nettes enregistrées en 2020. Fin 2021, la population active retrouverait sa trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait fortement dès le troisième trimestre, à 7,6 %, soit quasiment un point de moins que deux ans plus tôt.
- L'accélération de l'investissement :

Sur le plan des investissements, les clignotants sont également passés en vert car la progression s'est accélérée (+1,1 % après +0,4 % au début de 2021), dépassant légèrement son niveau d'avant la crise (+0,3 % par rapport au dernier trimestre de 2019). Avec tout de même un nuage puisque celui des produits manufacturés est en repli de 0,4 %.

Un niveau d'activité encore inférieur à celui d'avant-crise

Malgré cette croissance positive au cours du deuxième trimestre 2021, le niveau d'activité économique demeure, en France, inférieur à celui d'avant-crise. En effet, le PIB est inférieur de 3,3 % au niveau qui était le sien au quatrième trimestre 2019, soit avant le déclenchement de la pandémie de Covid-19. Bien que cet écart se comble, l'INSEE estime que la France ne retrouvera son niveau d'activité économique d'avant-crise que fin 2021 ou début 2022.

Conséquence du troisième confinement national et des restrictions associées, la consommation des ménages est, au deuxième trimestre 2021, inférieure d'environ 6 % à son niveau de fin 2019. Les exportations françaises sont également loin d'avoir retrouvé leur niveau d'avant-crise : elles sont, au cours du deuxième trimestre 2021, inférieures de près de 9 % à leur niveau du quatrième trimestre 2019. Seul l'investissement des entreprises non financières a rattrapé, et même légèrement dépassé son niveau d'avant-crise (+ 1,1 %).

Il est possible de chiffrer le montant de cette perte d'activité due à la pandémie de Covid-19. Dans ses projections publiées en décembre 2019, la Banque de France prévoyait une progression du PIB français de 1,1 % et 1,3 % respectivement pour 2020 et 2021. Puisque le PIB était 2 425,7 milliards d'euros en 2019 (et aurait donc pu atteindre 2484 milliards d'euros en 2021), on peut en conclure que la pandémie de Covid-19 a causé une perte d'environ 58 milliards d'euros pour l'économie française, soit autant de richesses non créées en 2020 et 2021.

Perspectives

l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). prévoit une accélération de l'activité économique au cours du quatrième trimestre 2021 de 0,5%.

En France à l'international, la conjoncture économique et financière restera éminemment liée à la situation sanitaire au cours des prochains mois, l'avancée de la vaccination étant un facteur d'optimisme, mais la propagation de nouveaux variants une source d'inquiétudes. Les enjeux des prochains mois graviteront autour de la dynamique de l'inflation et des réactions des banques centrales qui en découlent en termes de politique monétaire.

Les mesures pour les collectivités relatives au PLF 2022

Poursuite du Plan « France Relance » de 2020

Le PLF pour 2022 s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés avec la mise en place du plan « France relance » destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire, et vise un rétablissement progressif des finances publiques. Un an après sa présentation, 47 Md€ ont déjà été engagés ; le Premier ministre a fixé un objectif d'engagements de 70Md€ d'ici à fin 2021.

Son déploiement se poursuivra en 2022 : le PLF 2022 prévoit ainsi l'ouverture de 12,9 M€ de crédits de paiement destinés à couvrir une part des engagements déjà réalisés en 2021. Il prévoit également l'ouverture de 1,2 Md€ d'autorisations d'engagement (AE) supplémentaires, destinées à intensifier l'action du plan en matière d'emploi plan en matière d'emploi et de formation professionnelle, d'infrastructures de transports, de dépenses d'investissement et de modernisation ou encore de recherche.

Monsieur MEYER rappellera aux membres du Conseil Syndical que dans les groupements de communes comprenant parmi leurs adhérents une commune de plus de 3.500 habitants, un débat d'orientations budgétaires doit être tenu dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif (article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus de la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires comme son nom l'indique doit permettre d'orienter l'action de la collectivité.

Sur le plan des projets et des actions, 2022 s'inscrit dans le contexte particulier du mi-mandat.

Le SIVOS de Gallardon a investi et continue de le faire pour préserver son patrimoine et la qualité de ses services aux familles. Les restructurations engagées sur le site internet, la communication avec les familles (Application, etc.) renforcent cette ambition et donnent à notre collectivité une identité particulière par rapport aux syndicats scolaires de même type.

Sur le plan des moyens, depuis le début de la mandature, des efforts sont faits pour renforcer la solvabilité de la collectivité. On le voit à travers les évolutions des résultats, de l'autofinancement dégagé en 2021 avec une recherche permanente de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ce qui permet d'aborder assez sereinement l'exercice 2022.

Sur la section fonctionnement, M MEYER proposera, en particulier, d'analyser la gestion des charges à caractère général, les évolutions en termes de ressources humaines.

Sur la section investissement, M MEYER proposera la mise en place d'une programmation pluriannuelle des investissements sur la période 2022 – 2026.

Compte administratif 2021 prévisionnel

Les résultats estimés du compte administratif 2021 seraient les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2021
Investissement	390 057,04	479 710,35	89 653,31
Fonctionnement	2 088 827,89	2 161 727,53	72 899,64
TOTAUX	2 478 884,93	2 641 437,88	162 552,95

Les résultats prévisionnels globalisés seraient de :

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	121 428,74		89 653,31	254 131,09
Fonctionnement	181 231,45		72 899,64	211 082,05
TOTAUX	302 660,19	0,00	162 552,95	465 213,14

Ils seront définitivement connus quand les services de la Trésorerie auront adressé au SIVOS le compte de gestion définitif 2021.

La situation financière du SIVOS de Gallardon : Analyse rétrospective

M MEYER présentera la situation financière du SIVOS de Gallardon à travers une analyse rétrospective qui a été élaborée à partir des comptes administratifs de 2014 à 2021.

Seuls les flux réels sont pris en compte dans l'analyse.

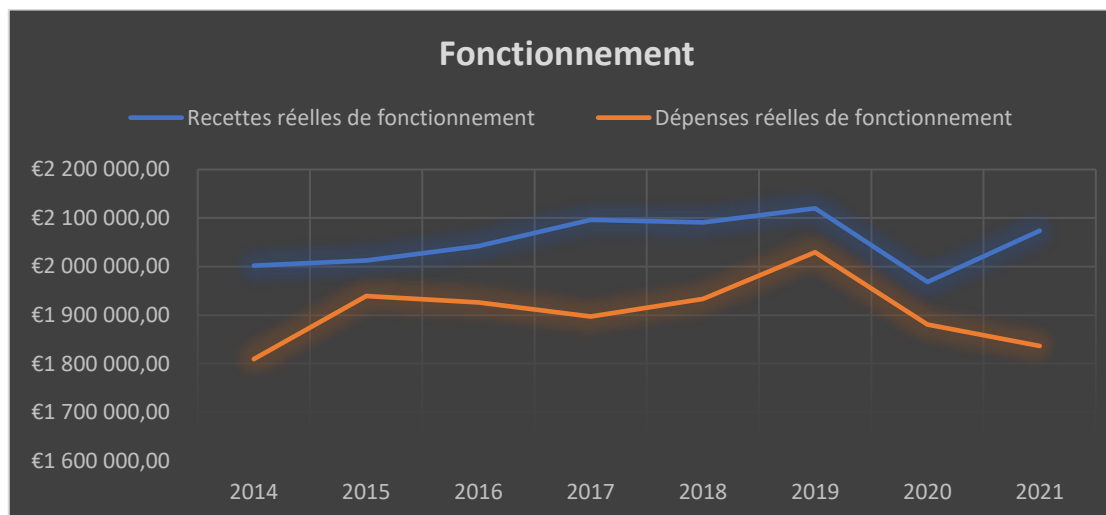
Globalement, la situation financière du SIVOS de Gallardon reste stable. L'exercice 2021 a permis d'améliorer l'équilibre financier de la collectivité avec :

- Un taux d'épargne brute de 12% (5 % en 2020)
- Un taux d'épargne nette de 8% (0 % en 2020)
- Et une capacité de désendettement ramené à 3 ans (7 ans pour 2020).

LE FONCTIONNEMENT

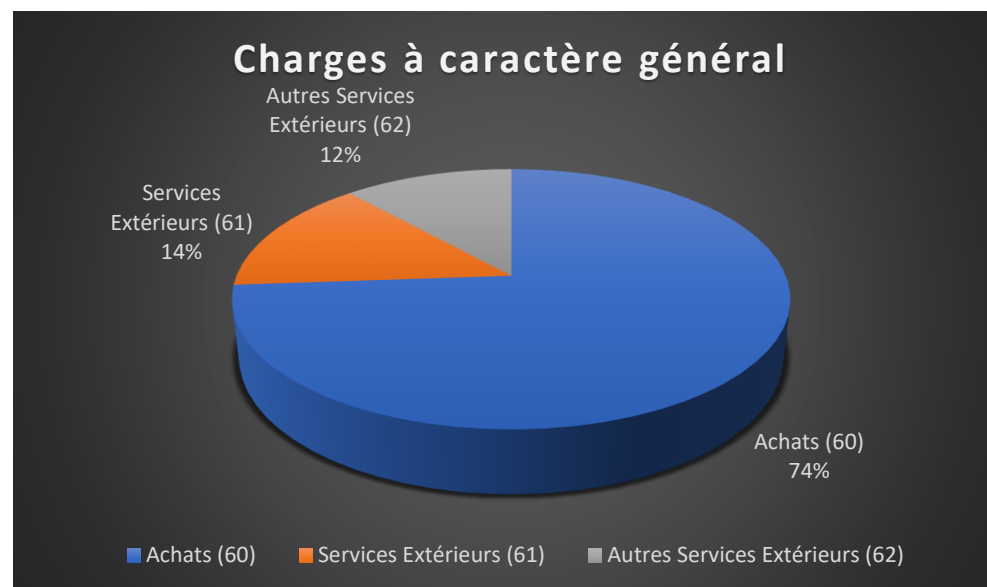
Vue d'ensemble

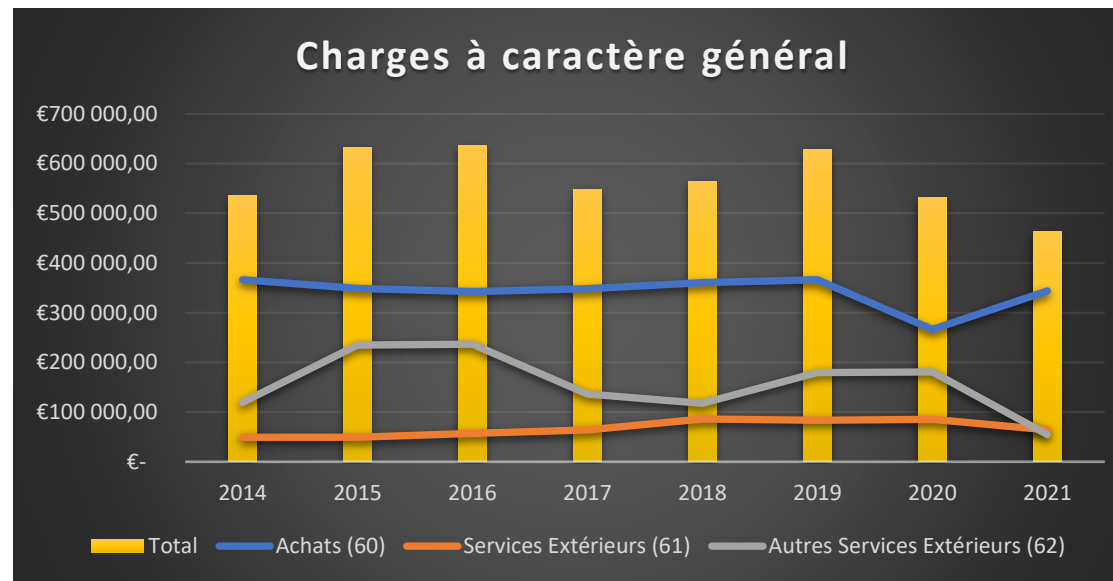
FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	2 001 997,84 €	2 012 599,88 €	2 041 983,66 €	2 095 969,80 €	2 090 757,86 €	2 120 021,54 €	1 968 217,48 €	2 073 743,91 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 809 498,04 €	1 939 014,29 €	1 925 836,40 €	1 896 949,76 €	1 933 571,17 €	2 029 516,08 €	1 880 483,96 €	1 836 712,33 €



Les charges à caractère général

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Achats (60)	366 183,86 €	348 601,88 €	342 394,71 €	348 136,09 €	360 537,78 €	366 428,67 €	266 280,31 €	343 846,81 €
Services Extérieurs (61)	49 351,34 €	49 375,95 €	56 908,58 €	63 999,08 €	86 101,76 €	83 259,06 €	85 503,58 €	64 370,65 €
Autres Services Extérieurs (62)	119 799,28 €	234 674,88 €	236 617,57 €	136 487,45 €	117 846,43 €	179 507,05 €	180 754,01 €	54 662,54 €
Total	535 334,48 €	632 652,71 €	635 920,86 €	548 622,62 €	564 485,97 €	629 194,78 €	532 537,90 €	462 880,00 €





Les achats :

Une augmentation significative des achats de 30% dûe principalement

- Au fonctionnement de la restauration sur une année complète (2 mois en moins en 2020)
- La hausse du prix de l'électricité et du Gaz.
- Il faut souligner également une évolution des achats de fournitures d'entretien bâtiment – En effet, les agents techniques sont de plus en plus sollicités en régie pour limiter les interventions des prestataires externes.

Les services extérieurs :

Il s'agit des entreprises qui interviennent pour l'entretien des bâtiments. Cela va de la plomberie aux petits travaux électriques.

C'est un poste difficile à évaluer dans la mesure où les difficultés rencontrées dans l'entretien des bâtiments peuvent varier d'une année sur l'autre du simple au double, voire au triple.

Toutefois, sur 2021, nous avons une baisse significative de 21% dûe en partie

- A une meilleure gestion des interventions des prestataires
 - Plus d'interventions en régie
 - Nécessité de décaler certaines interventions en maintenance sur 2 ans (au lieu de les effectuer tous les ans)

Les autres services extérieurs :

- Le coût des transports scolaires
- L'entretien des locaux par un prestataire externe
- La téléphonie

Une baisse importante de 70% due essentiellement :

- Au nettoyage des locaux confié aux agents pendant les vacances
- La facture des transports scolaires n'a pas été réglée du fait du litige avec la région.

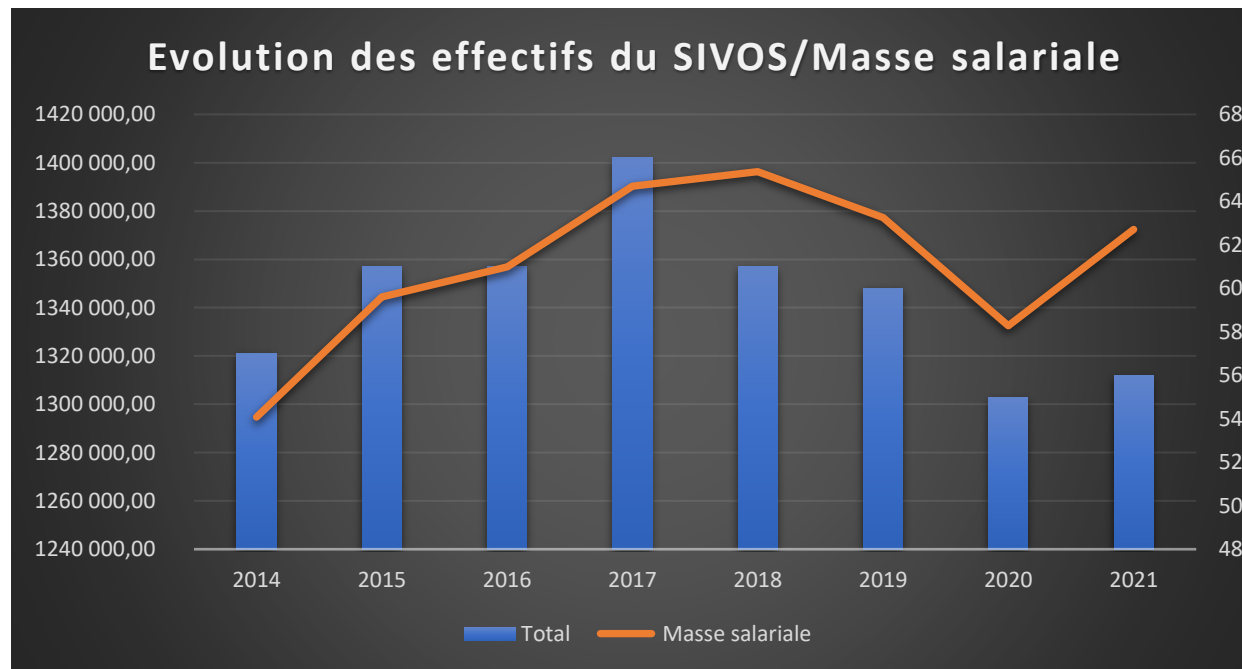
Globalement, sur les dépenses à caractère général, il y'a une baisse de 12% malgré une hausse importante des dépenses d'énergie.

Les efforts sont engagés pour limiter les dépenses de fonctionnement avec les leviers mis en place, à savoir :

- ***Réaliser plus d'interventions en régie pour l'entretien des bâtiments et des espaces verts***
- ***Mettre systématiquement les prestataires en concurrence dans un souci de réaliser des économies.***

Les charges de personnel

Effectif SIVOS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total	57	61	61	66	61	60	55	56
Dont Titulaires	42	44	44	45	45	43	44	44
Dont Contractuels	15	17	17	19	14	15	11	12
Dont Apprentis				2	2	2		
Masse salariale	1 294 716,07	1 344 449,99	1 356 848,31	1 390 284,31	1 396 322,23	1 377 244,70	1 332 544,59	1 372 410,58



La masse salariale a augmenté de 40 000 euros par rapport à 2020 suite à plusieurs événements, à savoir :

Les augmentations au 1^{er} janvier 2021 :

- Du SMIC
- Des charges sociales, notamment
 - o Le taux des cotisations à la CNRACL
 - o Les taux des cotisations à l'URSSAF (accidents de travail, cotisation vieillesse)
 - o Les taux de cotisation à l'IRCANTEC

Indemnités de fin de contrat (4 000 €)

M MEYER informera les Délégués du SIVOS que le décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique, afin de déterminer les modalités d'attribution et de calcul de l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique est paru au Journal Officiel le 25 octobre 2020.

Le décret précisait que :

- Le montant de l'indemnité de fin de contrat est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent au titre de son contrat et, le cas échéant, de ses renouvellements.
- L'indemnité est versée au plus tard un mois après le terme du contrat.

Le SIVOS a été impacté financièrement avec l'emploi quotidien de contractuels non permanents pour pallier le remplacement régulier des agents absents.

Fin de contrat du prestataire externe pour le ménage des sites de Pont et Gas (18 000 euros)

Dans l'optique de promouvoir les compétences en interne et offrir la possibilité aux agents d'évoluer au sein de la Collectivité, M MEYER a souhaité ne pas reconduire le contrat d'entretien quotidien des sites de la maternelle de Pont, de Gas et des bureaux.

Ces heures de ménage ont été attribuées aux agents.

Revalorisation des indices de la catégorie C (3 000 euros par mois depuis le mois de mars, soit près de 30 000 euros)

En 2021, l'indice des catégories C a été revalorisé 2 fois au mois d'avril et au mois d'octobre 2021.

Recrutement d'un encadrant pour les ATSEM et les agents d'entretien (26 000 euros)

En mars 2021, le SIVOS a recruté un responsable pour encadrer les ATSEM et les agents d'entretien des locaux.

Augmentation significative des absences (19 000 €)

Avec la crise sanitaire du COVID, la SIVOS a connu une hausse très importante de l'absentéisme du personnel

Le phénomène s'est accéléré à la rentrée de septembre 2021 et impacte de manière significative la masse salariale.

Il affecte également de manière significative le fonctionnement des services (316 heures sur les 1 041 comptabilisées, pour le seul mois de septembre).

Tous ces points ont contribué à la hausse de la masse salariale 2021.

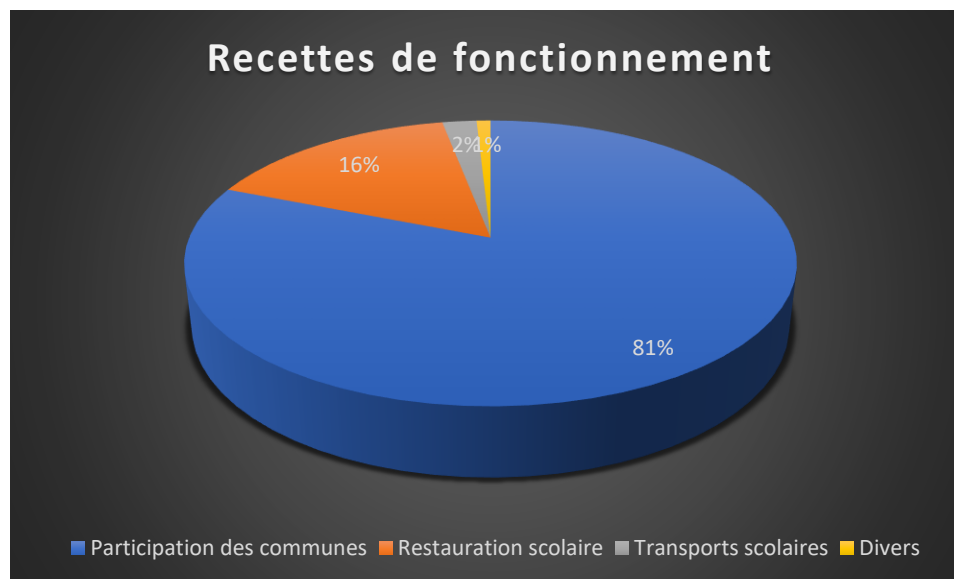
Il faut tout de même souligner que l'augmentation a été contenue.

En effet, grâce à une gestion du personnel optimisée :

- D'abord par le recourt permanent aux encadrants pour le remplacement des agents absents
- Ensuite, par la mobilisation des personnels sur plusieurs sites
- Et enfin, la mise en place, par les RH en collaboration avec les encadrants, de fonctionnement en effectif réduit.

Les recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Participation des communes	1 604 830,28 €	1 605 583,34 €	1 617 071,46 €	1 679 897,83 €	1 661 380,14 €	1 665 986,64 €	1 628 981,23 €	1 680 365,02 €
Restauration scolaire	325 166,77 €	334 480,55 €	342 675,37 €	367 758,00 €	356 337,51 €	355 026,80 €	240 877,59 €	330 798,78 €
Transports scolaires	54 543,55 €	54 466,15 €	53 585,30 €	32 481,05 €	41 638,50 €	79 230,79 €	80 979,30 €	44 587,94 €
Divers	17 457,24 €	18 069,84 €	28 651,53 €	15 832,92 €	31 401,71 €	19 777,31 €	17 379,36 €	17 992,17 €
Total Recettes réelles de fonctionnement	2 001 997,84 €	2 012 599,88 €	2 041 983,66 €	2 095 969,80 €	2 090 757,86 €	2 120 021,54 €	1 968 217,48 €	2 073 743,91 €



Le SIVOS de Gallardon tire ses recettes de fonctionnement

- De la participation des communes (81%)
- Des recettes de la restauration scolaire (16%)
- Des recettes du transports scolaire (2%)
- Des divers (1%)

En 2020, avec la crise sanitaire, le SIVOS avait absorbé à sa charge le surcoût lié à la crise sanitaire.

En 2021, les coûts ont été mutualisés avec les communes adhérentes, ce qui a expliqué la légère augmentation de la participation des communes.

Les recettes de la restauration scolaire ont connu également une augmentation avec un fonctionnement sur la totalité du temps scolaire durant toute l'année.

En revanche, les recettes des transports scolaires ont considérablement baissé. En effet, un litige oppose le SIVOS à la Région pour la facturation liée à l'exploitation des circuits pour l'année 2020.

Aussi, le SIVOS n'entends toujours pas régler cette facture et un courrier a été envoyé à la Région sur la règle de calcul qui n'a pas tenu compte des 2 mois d'inactivité des transports scolaires.

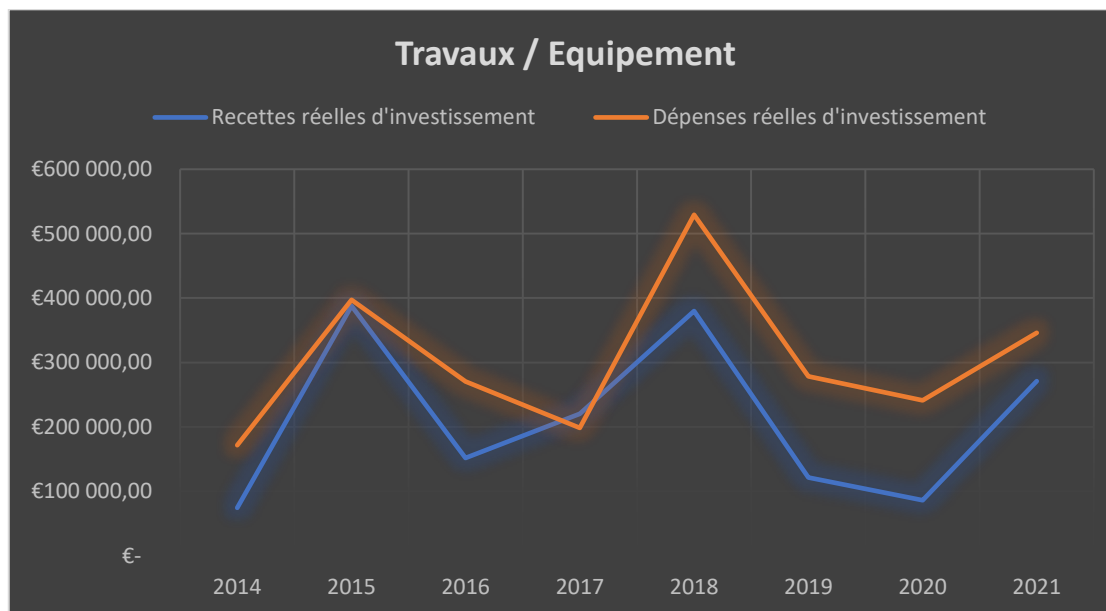
Non seulement la Région n'a toujours pas donné de suite au courrier qui lui a été envoyé au mois de mai 2021.

Egalement, elle n'a pas versé au SIVOS la compensation correspondant aux 80% payés par les familles dans le cadre de la subvention.

L'INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble

TRAVAUX / EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles d'investissement	74 257,82 €	387 766,22 €	151 462,24 €	220 404,52 €	379 995,95 €	121 239,00 €	85 793,86 €	270 854,62 €
<i>dont subventions d'investissement</i>	27 256,97 €	118 052,72 €	96 180,00 €	85 073,61 €	200 777,45 €	47 993,87 €	55 668,17 €	104 399,67 €
Dépenses réelles d'investissement	171 535,36 €	397 248,59 €	270 516,70 €	198 413,82 €	529 299,32 €	278 558,90 €	241 022,13 €	345 951,59 €



Les dépenses d'investissement

Avec le report en 2021 des investissements non réalisés en 2020 (à cause de la crise sanitaire), cumulé aux travaux 2021, ce poste a connu une augmentation significative (+89%).

En effet :

- Des études ont été réalisées dans le cadre du projet pour la construction d'un bâtiment administratif
- Des travaux importants ont été réalisés pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle de Bleury-St Symphorien et la réfection des faux-plafonds de l'école maternelle de Pont-sous-Gallardon
- Les 4 écoles maternelles ont été équipées de défibrillateurs.
- Le SIVOS a investi dans des équipements informatiques pour les agents administratifs dans le cadre de la mise en place du télétravail
- Et enfin, en 2021 il y'a eu un renouvellement du matériel d'exploitation dans certains restaurants scolaires, notamment les armoires froides.

Les recettes d'investissement

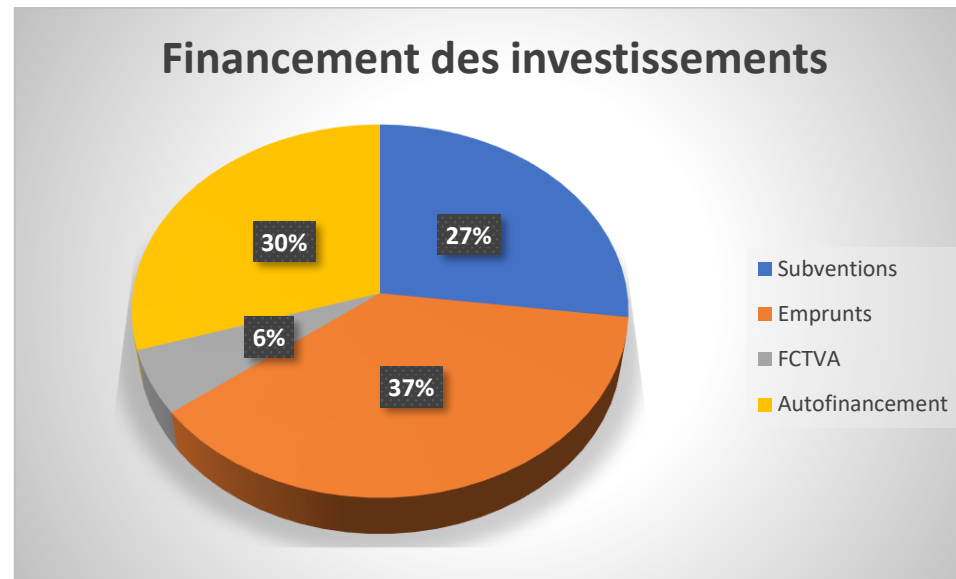
- Les subventions : Elles dépendent du niveau d'investissement. Les travaux d'investissement réalisés en 2021 ont généré 104 399 euros de subventions.
- De l'emprunt : Le SIVOS a emprunté 145 000 euros en 2021 pour la réalisation des travaux de la cour de l'école maternelle de Bleury-St Symphorien et la réfection des faux-plafonds de l'école maternelle de Pont-sous-Gallardon
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : Le SIVOS a perçu, sur l'année 2021, 21 454 euros de compensation pour la TVA. Cette somme est calculée sur les investissements réalisés en 2020.
- De l'épargne brute : Le SIVOS a autofinancé les investissements à hauteur de 228 000 euros. Il s'agit de l'épargne brute générée au titre de l'année 2021

Le financement des investissements

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent 386 000 euros.

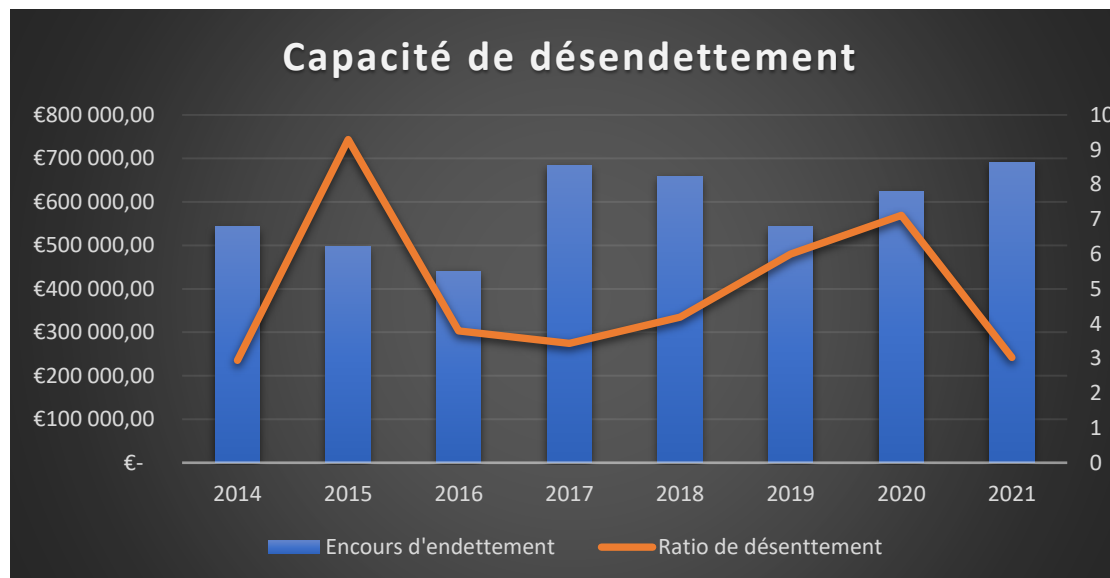
Ces dépenses ont été financées à hauteur de :

- 27% par les subventions d'investissement
- 37% par de l'emprunt
- 6% par le fonds de compensation de la TVA
- L'autofinancement a couvert le reste des dépenses d'investissement et le SIVOS a pu dégager un excédent de fonctionnement de 155 000 euros.



L'endettement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours d'endettement	542 577,11 €	497 275,05 €	440 817,85 €	683 771,38 €	658 155,70 €	542 852,71 €	623 856,76 €	691 553,23 €
Ratio de désendettement	3	9	4	3	4	6	7	3
Emprunts nouveaux	€ -	200 000,00 €	€ -	103 568,00 €	150 000,00 €	€ -	€ -	145 000,00 €

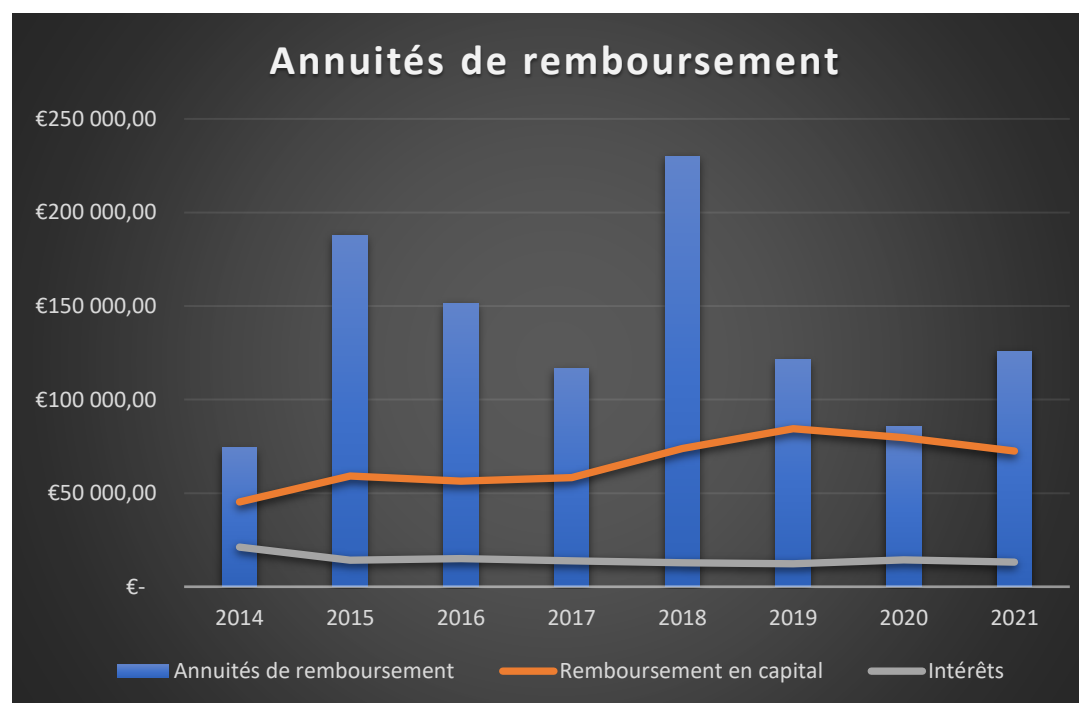


Le SIVOS a contracté un emprunt de 145 000 euros en 2021 pour financer le bitumage de la cour de l'école maternelle de Bleury-St Symphorien et la réfection des faux-plafonds de l'école maternelle de Pont-sous-Gallardon.

Le remboursement de cet emprunt a commencé en 2021.

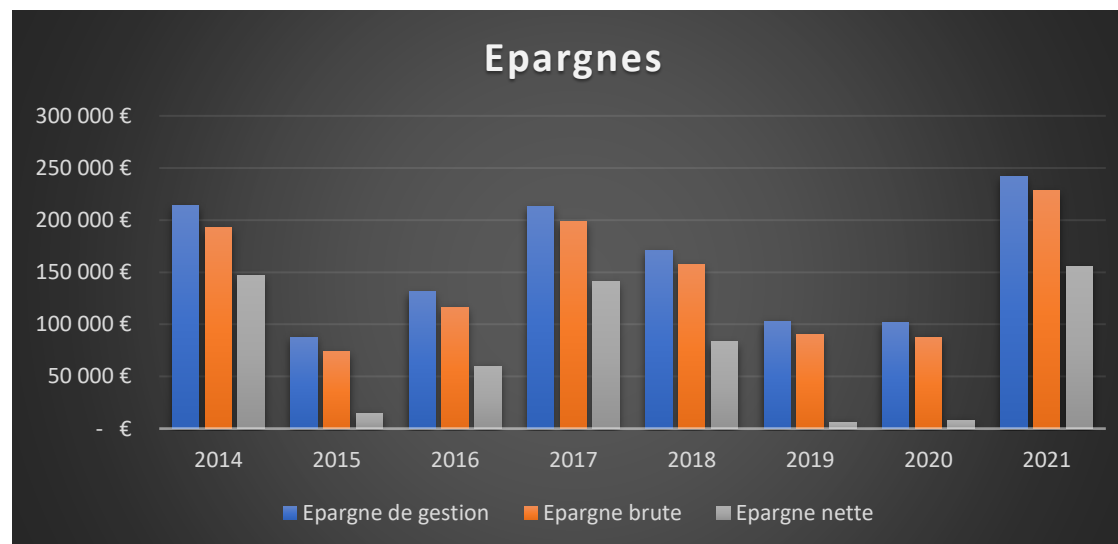
Avec un résultat de fonctionnement en augmentation et un remboursement en capital légèrement en baisse, la capacité de désendettement de la collectivité s'est nettement améliorée en 2021, passant de 7 ans en 2020 à 3 ans en 2021. On observe une légère baisse de l'endettement de la Collectivité.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités de remboursement	74 257,82 €	187 766,22 €	151 462,24 €	116 836,52 €	229 995,95 €	121 239,00 €	85 793,86 €	125 854,62 €
Remboursement en capital	45 302,06	59 230,58	56 457,20	58 306,09	73 896,57	84 461,47	79 688,97	72 531,03
Intérêts	21 191,00 €	14 115,27 €	15 005,45 €	13 791,52 €	12 869,35 €	12 272,63 €	14 341,44 €	13 152,09 €



Evolution de l'épargne du SIVOS de Gallardon

EPARGNES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion	213 691 €	87 701 €	131 160 €	213 071 €	170 406 €	102 974 €	102 241 €	241 857 €
Taux d'Epargne de gestion	11%	4%	6%	10%	8%	5%	5%	12%
Epargne brute	192 500 €	73 586 €	116 147 €	199 020 €	157 187 €	90 505 €	87 734 €	228 365 €
Taux d'Epargne brute	10%	4%	6%	9%	8%	4%	4%	11%
Epargne nette	147 198 €	14 820 €	59 690 €	140 714 €	83 290 €	6 044 €	8 €	155 834 €
Taux d'Epargne nette	7%	1%	3%	7%	4%	0%	0%	8%



Le résultat de fonctionnement réalisé en 2021 avec l'augmentation des recettes et une baisse des dépenses traduit l'évolution favorable de l'épargne du SIVOS.

En effet, on observe une nette amélioration de l'épargne brute et de l'épargne nette :

- Epargne brute : de 87 734 euros en 2020, à 250 545 euros en 2021
- Epargne nette : de 8 045 euros en 2020, à 164 500 euros en 2021

Synthèse sur la situation financière du SIVOS sur l'exercice 2021

Seuils d'alerte :

Marge d'autofinancement : 0.92 (valeur cible : 1)

Rigidité des charges structurelles : 0.70 (valeur cible : 0.80)

Niveau d'endettement : 0.33 (valeur cible pour les collectivités > 5 000 hab. : 1.6)

Le SIVOS de Gallardon affiche une situation financière en nette amélioration :

- Une solvabilité renforcée avec une capacité de désendettement ramené à un niveau assez faible (3 ans).
- Une dynamique d'investissement qui génère des subventions à hauteur de 27% des dépenses
- Des dépenses de fonctionnement contenus

Le financement du fonctionnement de la collectivité repose toujours essentiellement sur la participation des communes adhérentes.

Avec un retour à un résultat de fonctionnement positif, la collectivité génère un autofinancement qui permet de financer 30% de l'investissement et le remboursement de la dette, et de réaliser un excédent de fonctionnement (épargne nette) de près de 164 000 euros.

Ces chiffres montrent une nette amélioration de la santé financière du SIVOS par rapport aux 3 dernières années.

Il faut cependant rester vigilant et poursuivre les efforts de gestion pour maintenir et renforcer la stabilité et la solvabilité financière de la collectivité.

Les orientations budgétaires pour 2022

Monsieur MEYER exposera les tendances du budget 2022.

LE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général

Les achats

Il y aura une augmentation significative sur l'année 2022 :

- Le SIVOS doit faire face à la hausse des prix de l'énergie (Gaz et électricité) . On en voit déjà l'impact avec la facture payée en 2021.
- Les achats de fournitures et matériels pour l'entretien des bâtiments. En effet, le service technique sera de plus en plus sollicité pour limiter les interventions des prestataires externes
- Les achats de repas dont les prix ont augmenté de 8 centimes d'euros

Les services extérieurs

Ce poste reste difficile à évaluer. En effet, son montant dépend de l'état des bâtiments.

Toutefois, les efforts sont faits pour limiter l'intervention ses prestataires externes avec la valorisation des services techniques.

Les autres services extérieurs

Ce poste connaîtra une forte augmentation avec la facture des transports scolaires de 2021.

En effet, le SIVOS a déjà reçu la fiche de synthèse de la Région pour l'année 2021 qui fait ressortir une augmentation de près de 30 000 €. :

- la facturation de janvier à juillet 2021 est de 91 000 euros
- il faudra compter autour de 50 à 60 000 euros pour la période de septembre à décembre 2021

Ce qui ferait un total à payer de 150 000 euros pour l'année 2021.

La question se pose quant à provisionner la facture de 2020 dans le cas d'une issue juridique en faveur de la Région, soit 129 000 € en plus de la facture de 2021.

Les charges de personnel

L'effectif agent

L'effectif du personnel du SIVOS devrait rester stable en 2022, c'est-à-dire 56 agents permanents.

Il faut cependant souligner que le SIVOS emploie 4 agents supplémentaires pour faire face aux mesures imposées par le protocole sanitaire des écoles.

Les augmentations au 1^{er} janvier 2022

- Le SMIC augmente à 10.57 euros
- Les cotisations des charges sociales augmentent également, notamment
 - o Le taux des cotisations à la CNRACL
 - o Les taux des cotisations à l'URSSAF (accidents de travail, cotisation vieillesse)
 - o Les taux de cotisation à l'IRCANTEC

Relèvement du minimum de traitement au 1^{er} janvier 2022

Le décret n°2021-1749 du 22 décembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique vient augmenter, à compter du 1^{er} janvier 2022, le minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la fonction publique.

Revalorisation indiciaire au 1^{er} janvier 2022

Le décret n°2021-1819 du 24 décembre 2021 modifiant divers décrets fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale, vient quant à lui revaloriser les plus bas échelons des grilles de catégorie C en C1, C2 et C3, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Augmentation significative des absences

La crise sanitaire du COVID a créé une situation sans précédent avec une augmentation exponentielle des absences.

Cela représente actuellement près de 300 heures par mois qu'il faut remplacer et rémunérer. Cette gestion a un coût qui se répercute de manière considérable sur la masse salariale.

La prime inflation

Mesure imposée par l'Etat. Elle sera versée à 98% des agents employés par le SIVOS.

Son montant est de 100 euros par agent.

Tous ces points entraîneront une hausse de la masse salariale 2022.

Toutefois, la direction a mis en place des mécanismes de fonctionnement qui devraient permettre à la collectivité de contenir cette hausse.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Le SIVOS reste dépendant à près de 80% de la participation des communes pour financer son fonctionnement.

Les recettes de la restauration et des transports scolaires ne représentent que 18% à peine.

C'est une situation qui laisse peu de place à des marges de manœuvre en termes de revenu d'activité.

En conclusion :

Le fonctionnement connaîtra une augmentation significative des charges avec :

- L'augmentation du prix des repas
- Une nouvelle hausse des prix des énergies
- L'augmentation de la facture des transports scolaires
- Et avec les éléments de la masse salariales qui sont indépendantes de la Collectivité
- Il faut ajouter à cela l'inflation des produits, matières et matériaux qui impacte les achats et les prestations des partenaires externes.

La restauration et les transports scolaires génèrent à peine 18% des recettes et ne peuvent donc constituer un levier de croissance.

Aussi, les augmentations institutionnelles auxquelles doit faire face la collectivité devront être mutualisées avec les communes adhérentes sur le budget 2022.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses : La programmation pluriannuelle des investissements

M MEYER proposera aux Délégués du SIVOS la mise en place d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

Le PPI proposé par M MEYER décline la programmation des investissements pour 5 ans. Cette programmation sur la durée de la mandature en cours permet

- de fixer un cap et une allure de navigation
- une meilleure visibilité de la trajectoire politique de la gestion du SIVOS de Gallardon
- et un contrôle démocratique régulier.

Il serait révisé tous les ans, selon le niveau des financements extérieurs, l'apparition de nouvelles réglementations contraignantes ou encore des opportunités inattendues.

Le PPI 2022-2026 est organisé en autorisations de programmes. Toute modification budgétaire d'une de ces autorisations ferait l'objet d'une nouvelle délibération des Elus.es pour garantir le contrôle par l'instance délibérante de l'emploi des budgets ouverts.

Le schéma directeur d'investissement construit sur une période de 5 ans, de 2022 à 2026 est structuré autour de 4 axes stratégiques :

Axe 1: L'amélioration continue d'un service public centré sur l'utilisateur

Axe 2: Le maintien de la dotation équipement des écoles

Axe 3: L'entretien des bâtiments

Axe 4: L'amélioration des conditions de travail des agents

AXE 1 L'amélioration continue d'un service public centré sur l'utilisateur

Construction d'un nouveau centre administratif

En complément du nécessaire renouvellement patrimonial, le SIVOS de Gallardon lance des investissements qui contribuent à améliorer le service rendu aux usagers.

Cette ambition implique la construction d'un nouveau centre administratif et technique sur la commune de Bailleau-Armenonville, à Pont-sous-Gallardon. En effet, situé au croisement des communes du secteur pédagogique de Gallardon, Pont-sous-Gallardon bénéficie d'un accès à tous les transports en commun. Ce qui faciliterait l'accès du public.

Par ailleurs, le nouveau centre permettra un accueil des personnes à mobilité réduite et renforcera la sécurité des agents et des usagers avec un accès secours conformément à la réglementation des ERP (Etablissement Recevant du Public)

Enfin, avec cette nouvelle infrastructure, les services administratifs disposeraient de salle d'archives, d'une salle de réunion propre à la collectivité, et les services techniques auraient « enfin » un vrai local au lieu d'un simple garage en sous-sol sans chauffage.

Modernisation des services en lignes

Mise à jour de l'espace famille

L'espace famille créé pour offrir aux parents un ensemble de services pour la restauration scolaire, notamment :

- la gestion en toute liberté de la présence de l'enfant au restaurant scolaire
- la communication avec les services restauration du SIVOS.

Toutefois, cet outil nécessite des améliorations qui seront portées à partir de cette année 2022 pour faciliter encore plus les services proposés avec une navigation plus intuitive pour les parents et des alertes sur l'application SIVOS.

Développement de l'application SIVOS

Lancé en 2021, l'application SIVOS a déjà été téléchargé par plus de 250 internautes.

Il permet aux familles d'avoir l'information en direct sur les alertes pour les transports scolaires.

Il s'agit maintenant d'y ajouter plus de fonctionnalités liées à la restauration scolaire comme :

- l'accès au calendrier des repas
- le règlement des factures.

Transfert de compétence de la restauration scolaire de la commune de Houx

M MEYER informera les Délégués du SIVOS que la commune de Houx a fait savoir au SIVOS qu'elle étudiait la possibilité de lui transférer la compétence restauration scolaire.

Des discussions sont en cours.

Dans le cas où cette opération devait se réaliser, cela nécessiterait une mise aux normes des locaux et le renouvellement des équipements de restauration.

Mise en place d'un guichet unique à l'horizon 2024 (En collaboration avec les portes euréliennes et les communes adhérentes)

Les familles rencontrent souvent des difficultés à s'orienter vers les différents interlocuteurs pour effectuer les différentes démarches en période d'inscription.

En effet, dans le secteur pédagogique de Gallardon, les activités scolaires et extra et périscolaires sont gérées par différentes collectivités.

Entre les inscriptions scolaires, les inscriptions à la restauration et aux transports scolaires, les inscriptions au centre de loisir et à la garderie, les parents d'élèves doivent s'armer de courage pour savoir de qui de la commune, la communauté des communes des portes euréliennes, le SIVOS de Gallardon gère telle ou telle compétence.

Le projet porté par le SIVOS de Gallardon est d'offrir aux familles un lieu administratif unique, physique et en ligne, regroupant les démarches d'inscription des familles pour l'ensemble des activités scolaires, extra et périscolaires des enfants.

Le Guichet unique serait un espace ouvert à tous et dédié à l'ensemble des démarches administratives des habitants, dans un seul et même lieu. Il renseignerait et instruirait toute demande afférente aux inscriptions

Pour plus de simplicité, les familles pourraient effectuer toutes les inscriptions en ligne sur les sites du SIVOS de Gallardon, de la CCPEIDF et des communes adhérentes.

Le guichet unique a été pensé pour répondre à trois objectifs :

Afin de faciliter la vie des familles résidents dans les 9 communes adhérentes du SIVOS et de la CCPEIDF du secteur pédagogique de Gallardon, le guichet unique permettra :

- D'effectuer le maximum de démarches d'inscriptions sur un même site sans se déplacer
- De réduire les transmissions de documents et de justificatifs aux différentes administrations (un seul dossier à créer)
- S'inscrire une seule fois pour les activités régulières.

Les familles effectueraient ensuite les réservations et annulations de façon dématérialisée auprès de chaque collectivité.

De même pour la facturation, les familles continueraient à recevoir distinctement les factures correspondant à chaque activité. Elles pourront alors procéder au règlement soit en ligne sur le site sécurisé du Trésor public soit par chèque envoyé au Trésor Public.

AXE 2 Maintien de la dotation équipement des écoles

Les écoles maternelles et élémentaires publiques n'ont pas le statut d'établissement public. Dès lors, elles ne possèdent ni la personnalité morale, ni l'autonomie financière.

C'est pourquoi le SIVOS de Gallardon est engagé financièrement et assure le fonctionnement matériel des écoles maternelles et des restaurants scolaires de maternelles et élémentaires.

Dans les écoles maternelles, les dépenses pédagogiques, sont à la charge du SIVOS de Gallardon ainsi que les fournitures scolaires individuelles (qui peuvent être laissées à la charge des parents).

Le SIVOS assure également la prise en charge

- des frais de chauffage,
- de fourniture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone,
- les dépenses d'entretien courant des locaux, du mobilier et du matériel scolaires,
- la rémunération des personnels de service affectés dans les écoles et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

En matière d'investissement, le SIVOS alloue chaque année un budget pour l'achat de gros matériel et équipement aux écoles maternelles.

AXE 3 L'entretien des bâtiments, une priorité pour le SIVOS.

L'axe 3 du PPI recouvre l'ensemble des opérations pour l'entretien du patrimoine.

En effet, l'identification des opérations est conduite tous les ans dans le cadre d'une gestion raisonnée, qui repose sur la connaissance précise du patrimoine afin de chercher le meilleur équilibre entre investissement, maintenance et exploitation.

L'objectif est ainsi d'anticiper, sans surinvestir ni transférer aux générations futures la charge d'une dette due à un investissement insuffisant.

Tous les contrôles obligatoires qui engendrent la sécurité des enfants et du personnel sont effectués par des bureaux de contrôles (électricité, gaz, chaudière, désenfumage, extincteur, alarme, incendie, VMC, aire de jeux etc....), ces contrôles sont annuels.

Les travaux de remise en normes sont exécutés à la suite des rapports d'expertise, ce qui permet d'avoir des équipements de sécurité fonctionnels.

Tous les travaux et les contrôles annuels sont supervisés par le service technique du SIVOS de Gallardon.

Mises aux normes

Il s'agit d'interventions correctives issues des rapports d'expertise. Exemples : Les changements des BAES, alarmes d'incendie.

Les travaux de mises aux normes sont effectués tous les ans pour s'assurer du bon fonctionnement des équipements de sécurité.

Rénovations

Il s'agit des travaux pour maintenir les bâtiments dans un bon état.

Ex : Réfection des faux plafonds, des éclairages, sols et murs.

Ces travaux contribuent également à la valorisation énergétique des bâtiments. En effet, la rénovation des faux-plafonds permet d'améliorer l'isolation des infrastructures et de faire des économies d'énergie.

Equipement

Dans un souci d'améliorer la prise en charge des enfants, le SIVOS met en place de nouveaux équipements pour garantir la sécurité et le bien être des élèves.

C'est dans cette objectif que s'inscrit :

- La mise en place des préaux dans les écoles maternelles qui n'en disposent pas
- Le renouvellement des matériels des restaurants scolaires
- Les matériels d'exploitation pour les agents techniques dans la perspective de limiter les interventions des prestataires externes
- Le remplacement des enregistreurs de température pour faciliter et sécuriser la conservation des repas

Axe 4: L'amélioration des conditions de travail des agents

Le SIVOS de Gallardon poursuit sa recherche de performance.

La transition numérique de la collectivité, dans toutes ses dimensions, fait partie des investissements en ce sens.

Des moyens sont également dévolus au maintien de la sécurité, de la santé et de la qualité de vie au travail des collaborateurs.

Le PPI 2022-2026 s'attache ainsi à améliorer l'environnement de travail des agents dans toutes ses dimensions.

Création de l'espace agents

L'Espace Agents sera une plateforme à destination de tous les agents du SIVOS leur permettant :

- D'avoir accès aux notes de services
- Télécharger les formulaires de demandes des prestations

A terme, il permettra d'instruire les demandes des agents, de suivre leur état d'avancement et de répondre de manière adaptée, dans des délais maîtrisés.

L'Espace Agents est une des solutions composant la gestion de la relation avec les agents du SIVOS.

Une solution complète et intégrée au système d'information de la collectivité qui permettra :

- D'améliorer l'accueil et la prise en charge des demandes ;
- De mieux assurer l'enregistrement, le suivi et la traçabilité des demandes ;
- De mieux gérer les réclamations et personnaliser les réponses ;

L'outil de facturation de la restauration scolaire

L'outil de facturation actuelle de la restauration scolaire manque de flexibilité et est sujet à des erreurs fréquentes. Il s'agirait d'effectuer une mise à jour.

Changement du mobilier dans les restaurants scolaires

Le mobilier actuel est vieux et engendre des difficultés aux agents lors de l'entretien des locaux.

En effet, il est lourd et difficile à manipuler.

Il s'agit d'une recommandation dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels.

L'objectif est de remplacer progressivement le mobilier actuel dans l'ensemble des sites de restauration scolaire.

Par rapport aux agents, un mobilier plus léger et une diminution du bruit avec les revêtements phoniques sur les tables (absorbe le bruit)

Ventilation des locaux

Avec la crise sanitaire, il est une nécessité aujourd'hui de contrôler la qualité de l'air dans tous les bâtiments.

C'est pourquoi le SIVOS entend équiper tous les sites de capteurs CO2.

Outil de travail ergonomique pour les services techniques

Il s'agit de matériels portatifs (batteries) et télescopiques pour l'entretien des espaces verts pour les agents techniques.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Le document unique a été mis en place au SIVOS en 2014 et a été renouvelé en 2018.

Il permet de recenser et d'évaluer l'ensemble des risques professionnels. Ce qui permet d'apporter des solutions d'amélioration des conditions de travail des agents qui se traduisent généralement par l'achat d'équipements ou des aménagements de postes.

Un nouveau centre administratif

Le nouveau site permettra aux services administratifs :

- D'accueillir du public aux normes d'un ERP
- De disposer d'espaces de stockages aussi bien pour les archives que pour les produits d'entretien et d'animation
- De disposer d'une salle de réunion pour les élus.es
- De travailler dans un environnement plus sécurisé

Locaux adaptés pour les services techniques

Les locaux des services techniques sont actuellement situés dans un garage sans isolation ni services adaptés (sanitaires, bureau, stockage des outils, stationnement des véhicules).

Le nouveau site offrira tout le confort d'un local pour des agents techniques.

Les recettes d'investissement

Les subventions d'investissement

M MEYER annoncera aux Délégués que le SIVOS perçoit des subventions grâce à une politique d'investissement active.

Avec 2 856 543 euros de travaux et d'équipements, le PPI proposé générerait des recettes d'investissement d'un montant de 1 234 669 euros, soit 43% des dépenses d'investissement.

L'emprunt

Le SIVOS ne pourra pas autofinancer le PPI.

Aussi, il conviendrait de prévoir un emprunt de 1 800 000 euros. Cet emprunt permettrait de financer une partie des investissements avec un reste à charge de près de 140 000 euros par an qui devrait être financé par l'excédent de fonctionnement- Ce qui reste un objectif atteignable au vue des résultats actuels.

En conclusion

Un PPI conforme au fonctionnement du SIVOS

Le montant des investissements, hors remboursement du capital de la dette, s'élève à 2 856 543 €, qui se décomposent de la manière suivante :

- 1 941 791 € pour la construction du nouveau centre administratif
- 482 157 € pour les investissements récurrents (entretien du patrimoine, acquisitions de matériel...)
- 63 567 € pour des travaux sur réseaux d'électricité
- 30 472 € pour des mises aux normes
- 17 037 € pour l'acquisition d'un nouveau véhicule
- 40 000 € de matériel
- 104 517 € pour du mobilier (remplacement dans les restaurants scolaires et équipement du nouveau centre administratif)
- 150 000 € pour divers équipement et matériels d'exploitation

A ce montant de 2 856 543 €, qui correspondra aux dépenses visibles réalisées sur le terrain, il convient d'ajouter le remboursement du capital de la dette.

Le niveau du remboursement du capital de la dette continuera de baisser jusqu'en 2025.

En effet,

- D'une part, de 2021 à 2024, trois (3) emprunts arriveront totalement à échéance dont le premier en 2021, le second en 2023 et le troisième en 2024
- D'autre part, le calendrier de mobilisation de l'emprunt PPI prévoit un déblocage des fonds sur 3 ans, d'avril 2022 à avril 2025. L'amortissement des 1 800 000 € ne débutera qu'au terme du déblocage de l'intégralité de la somme

La gestion de la dette telle que décrit ci-dessus devrait permettre au SIVOS de maintenir le remboursement de l'emprunt à un niveau acceptable et garantir le résultat d'investissement et préserver une marge de manœuvre qui permettrait de répondre à des imprévus.

Par ailleurs, il faut noter que, par mesure de précaution, ce scénario n'intègre pas des recettes d'investissement potentielles qui, au stade actuel de la programmation, ne peuvent pas être calculées avec précision ni même garanties, notamment :

- La subvention d'équipement pour l'achat des capteurs CO2
- La subvention d'équipement des enregistreurs de température
- Les travaux pour la réfection des faux-plafonds de Gas qui pourraient générer des subventions supplémentaires s'ils étaient décalés en 2025
- Les subventions sur le mobilier (restaurants scolaires)

Si certaines de ces recettes venaient à se concrétiser, elles permettraient soit d'accélérer le désendettement de la collectivité, soit de répondre à des besoins d'investissement complémentaires.

Un PPI qui assure un équilibre entre les nouveaux équipements et l'amélioration des équipements existants

Le SIVOS de Gallardon est une collectivité qui se développe aussi bien dans son fonctionnement que par l'acquisition éventuelle de nouvelles compétences.

De nouveaux besoins se font sentir auxquels il convient de répondre autant que possible dans un contexte de financement difficile. Pour répondre à ces nouveaux besoins le PPI intègre la réalisation de nouveaux équipements et de nouveaux services comme

- La construction d'un nouveau centre administratif et technique
- Le projet de guichet unique pour les familles
- L'intégration de la compétence restauration scolaire de la commune de Houx

Le PPI met aussi fortement l'accent sur des rénovations lourdes et l'amélioration des équipements existants :

- La modernisation des services aux familles
- La rénovation des bâtiments des écoles maternelles de Gallardon et Gas
- Le remplacement progressif des mobiliers des restaurants scolaires

Une clause de revoyure tous les ans

Un PPI donne de la visibilité à moyen terme : il permet de fixer un cap et une allure de navigation. Une clause de revoyure tous les ans n'en est pas moins utile pour s'adapter à la météo des programmations locales qui peut varier selon le niveau des financements extérieurs, l'apparition de nouvelles réglementations contraignantes ou encore des opportunités inattendues.

C'est pourquoi M MEYER souhaiterait que le PPI fasse l'objet d'une clause de revoyure à chaque exercice budgétaire.

Il importe de maintenir le cap fixé par le PPI 2022 - 2026. Le cas échéant, il conviendra d'actualiser les capacités de financement de la collectivité, donc sa capacité d'investissement. La clause de revoyure prévue tous les ans le permettra.

Le SIVOS maîtrise le recours à l'emprunt, qui est néanmoins nécessaire au côté de l'autofinancement et des sources de financement complémentaires (FCTVA, subventions), pour permettre à la collectivité de rester sous le seuil des 8 années d'endettement.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2022 - 2026

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			2022	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	
TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	ADMINISTRATION		172 101,04 €	1 604 247,00 €	304 077,00 €	31 632,00 €	4 680,00 €	2 116 737,04 €	
	SERVICES TECHNIQUES		6 191,58 €	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	21 191,58 €	
	Ecoles Maternelles	BLEURY ST SYMPHORIEN		6 677,78 €	10 247,11 €	22 180,00 €	4 180,00 €	4 180,00 €	47 464,88 €
		GALLARDON		107 715,50 €	66 157,64 €	119 142,58 €	4 300,00 €	4 300,00 €	301 615,72 €
		GAS		9 629,95 €	18 631,50 €	107 827,09 €	4 300,00 €	4 300,00 €	144 688,54 €
		PONT-SOUS-GALLARDON		36 421,24 €	13 938,47 €	4 300,00 €	4 300,00 €	4 300,00 €	63 259,69 €
		TOTAL ECOLES MATERNELLES		160 444,48 €	108 974,72 €	253 449,66 €	17 079,98 €	17 079,98 €	557 028,83 €
		Restaurants scolaires ecoles Elémentaires	BAILLEAU		8 758,37 €	1 700,24 €	1 080,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
	ECROSNES			1 925,94 €	1 667,23 €	14 400,00 €	1 200,00 €	11 200,01 €	30 393,18 €
	GALLARDON			1 580,04 €	1 916,59 €	30 000,00 €	13 100,00 €	1 200,00 €	47 796,64 €
	GAS			- €	- €	- €	- €	- €	- €
	HOUX			- €	45 078,61 €	1 200,00 €	3 700,00 €	6 200,00 €	56 178,61 €
	YERMENONVILLE			1 558,37 €	1 820,24 €	7 500,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	13 278,61 €
	TOTAL RESTAURANTS SCOLAIRES ELEMENTAIRES			13 822,72 €	52 182,92 €	54 180,00 €	20 400,00 €	21 000,01 €	161 585,65 €
	TOTAL TRAVAUX ET EQUIPEMENT		352 559,81 €	1 771 404,65 €	614 706,66 €	72 111,98 €	45 760,00 €	2 856 543,10 €	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE			76 608,46 €	77 261,50 €	74 222,83 €	71 715,22 €	71 065,90 €	370 873,91 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			429 168,27 €	1 848 666,15 €	688 929,49 €	143 827,20 €	116 825,90 €	3 227 417,01 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT			2022	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	
SUBVENTIONS	FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI)		64 625,50 €	277 656,30 €	87 369,67 €	- €	- €	429 651,47 €	
	FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI) - RAPPEL 2020		30 531,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	
	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)		49 687,19 €	244 663,80 €	56 987,90 €	- €	- €	351 338,89 €	
	FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)		21 454,95 €	49 683,22 €	250 446,57 €	91 488,19 €	10 074,98 €	423 147,91 €	
	AUTRE SUBVENTION		- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	TOTAL SUBVENTIONS		166 298,64 €	572 003,32 €	394 804,13 €	91 488,19 €	10 074,98 €	1 234 669,26 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			166 298,64 €	572 003,32 €	394 804,13 €	91 488,19 €	10 074,98 €	1 234 669,26 €	
BESOIN DE FINANCEMENT			262 869,63 €	1 276 662,83 €	294 125,36 €	52 339,02 €	106 750,92 €	1 992 747,75 €	
FINANCEMENT PAR NOUVEL EMPRUNT			300 000,00 €	1 200 000,00 €	300 000,00 €	- €	- €	1 800 000,00 €	
AUTOFINANCEMENT			- 37 130,37 €	76 662,83 €	- 5 874,64 €	52 339,02 €	106 750,92 €	192 747,75 €	